



Rapporteur : M. MARTIN

50028

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Sembreizh - Rapport d'activité 2023

Le jeudi 07 novembre 2024 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h58.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et L. 3211-1 ;

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, est présenté ci-dessous le rapport d'activité 2023 de la société d'économie mixte locale Sembreizh.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

A. Identité

Dénomination : Sembreizh

Adresse du siège social : 13 rue du Clos Courtel – 35510 CESSON-SEVIGNE

Présidente : madame Laurence Fortin

Directeur général : monsieur Guillaume Dieuset

Nombre de salariés : 71 salariés

B. Objet et historique

Créée en 1957, la Sembreizh a pour objet « d'étudier et d'entreprendre, principalement dans la région Bretagne, des opérations d'aménagement et de construction de toute nature, de gérer des services et équipements publics ou privés, et plus généralement d'exercer toute action participant au développement de la vie économique et sociale ».

Jusqu'à présent, la production de la société se répartissait selon trois types principaux de prestations :

- la réalisation d'opérations de superstructures en mandat principalement pour le compte de la Région mais également pour d'autres clients publics et privés ;
- la réalisation d'opérations d'aménagement (principalement en concession) essentiellement dans les Côtes d'Armor, avec un réel potentiel compte tenu des études et contacts en cours ;
- la réalisation d'activités accessoires : études et prestations de services.

La Sembreizh a décidé de poursuivre sa diversification et son positionnement dans le domaine du développement durable et des énergies renouvelables.

C. Répartition du capital

Au cours de l'exercice 2023, le capital social a été porté de 11 159 453,40 euros à 15 098 974,80 euros par émission de 204 952 actions nouvelles émises au pair. Ce projet d'augmentation a été soumis aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2023 après avoir été validé au conseil d'administration du 6 mars 2023.

La région Bretagne, la communauté d'agglomération de Redon, la Caisse des dépôts et Consignations, les banques Caisse d'épargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel Arkéa et Crédit coopératif, actionnaires historiques, ont participé à l'augmentation de capital.

Sembreizh a accueilli, à l'issue du conseil d'administration du 16 octobre 2023, 31 nouvelles collectivités ainsi qu'une nouvelle banque, le Crédit Agricole, au travers de sa filiale CABREPAR.

Ainsi, le capital social de Sembreizh, société anonyme d'économie mixte, s'élève à 15 098 974,80 euros. Il est divisé en 829 614 actions de 18,20 euros.

Le Département d'Ille-et-Vilaine détient 0,53 % des actions pour un total de 79 679,60 euros.

La répartition des actions figure en annexe 1.

D. Gouvernance

La composition du conseil d'administration, la liste des représentants à l'assemblée spéciale et la liste des représentants à l'assemblée générale des actionnaires sont détaillées dans le rapport de gestion joint en annexe 2.

Les mandataires sociaux de la société sont les suivants :

-Laurence Fortin, Présidente ;
-Guillaume Dieuset, Directeur général. En contrepartie de ses fonctions et responsabilités pour son mandat social, il perçoit une rémunération annuelle brute de 15 000 euros.

Le détail de leurs mandats respectifs figure en annexe dans le rapport de gestion.

E. Contrôles externes

La société n'a pas fait l'objet de contrôle en 2023.

F. Vie de la société

La liste des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale figure dans le rapport de gestion présenté en annexe 2.

G. Filiales et participations

Les filiales et participations sont les suivantes : BREIZ ENERGIE, BREIZ IMMO, BREIZ CITE, SCCV CAMPUS, SCCV LIB et SCCV LANESTER KERFREHOUR. Les chiffres clés de ces sociétés sont présentés en annexe 2 dans le rapport de gestion.

H. Evolution statutaire et organisationnelle

L'activité se diversifie en application du plan stratégique 2020 - 2025, ce qui a conduit à l'ouverture de bureaux secondaires à Quimper en avril 2023.

La société n'a pas connu d'évolution statutaire en 2023.

II. L'ACTIVITE DE SEMBREIZH EN 2023

Les principaux éléments du rapport d'activité, tel que présentés par la société, sont exposés ci-dessous. Le détail des opérations figure en annexe 1.

Sembreizh est une société d'économie mixte locale spécialisée dans les domaines de la construction et de l'aménagement.

Elle intervient sur toute la chaîne de valeur : de la phase de programmation à la réalisation, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, ou maître d'ouvrage (au travers de concessions d'aménagement ou « en propre »).

Elle opère son développement sur les segments stratégiques suivants :

- le patrimoine immobilier régional ;
- le développement économique ;
- les centralités et territoires ;
- la maritimité ;
- le tourisme ;
- la transition énergétique et écologique.

Sembreizh est également un opérateur d'investissement :

- dans les énergies renouvelables au travers de sa filiale Breizh Energie ;
- dans le domaine du développement économique au travers de Breizh Immo (prise de participation) ;
- dans le domaine de la revitalisation des centralités bretonnes au travers de BreizhCité (prise de participation).

Principales opérations de l'année écoulée :

Recettes	R2020 (k€)	R2021 (k€)	R2022 (k€)	R2023 (k€)
Patrimoine régional	5030	5143	5262	5328
Centralités et territoires	423	596	963	1427
Développement économique	730	535	1397	736
Tourisme	25	39	34	17
Maritimité	16	16	44	74
Transition Energétique et Ecologique	26	47	148	145
Produits divers	128	211	0	0
TOTAL Production	6378	6587	7848	7727

III. PRESENTATION FINANCIERE

Au cours de cet exercice :

- le chiffre d'affaires net s'est élevé à 8 712 535 euros (fonctionnement, concessions et opérations propres) ;
- le total des produits d'exploitation a été de 9 937 029 euros ;
- le total des charges d'exploitation a été de 9 014 401 euros ;
- la société a réalisé un résultat d'exploitation de 922 628 euros ;
- compte tenu d'un résultat financier de 290 846 euros, le résultat courant avant impôt s'est élevé à 1 213 474 euros ;
- compte tenu d'un résultat exceptionnel de - 471 euros et d'un impôt sur les sociétés de 310 849 euros, la société a réalisé un bénéfice net comptable de 902 154 euros.

A. Détail du compte de résultat

La particularité des comptes de la société d'économie mixte tient à la spécificité de son activité en tant que mandataire ou concessionnaire pour le compte de collectivités territoriales au premier rang desquelles la Région Bretagne, son actionnaire principal. La présentation des comptes distingue les comptes relevant du fonctionnement propre de la société d'économie mixte, mais aussi ceux concernant les mandats, les concessions et les opérations propres (compte de résultat détaillé en annexe 1).

Au titre de cet exercice clos le 31 décembre 2023, les éléments suivants sont à relever :

1. Pour le fonctionnement

Le chiffre d'affaires réalisé d'un montant de 7 351 415 euros est constitué essentiellement du contrat de mandat avec la Région Bretagne pour un montant de 5 314 676 euros, ainsi que les missions d'études (593 743 euros) et d'assistance à maîtrise d'ouvrages (944 543 euros).

Les charges d'exploitation, d'un montant global de 6 964 234 euros comprennent :

- les charges de gestion courante pour 1 374 115 euros : la maintenance du réseau informatique et des logiciels, le contrat de réseau SCET, les loyers des locaux des agences de Brest, Lorient et cette année Quimper, ainsi que les locaux d'archives (Rennes, Brest). Le poste télécommunications-opérateurs, les honoraires y compris les honoraires des commissaires aux comptes, complètent ces charges ainsi que les frais de location-entretien des véhicules mis à disposition de certains salariés et le carburant ;

- les impôts et taxes : 206 517 euros dont les impôts fonciers et les taxes liées aux salaires (apprentissage, formation...). Notons la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en raison de la baisse du chiffre d'affaires incluant les opérations propres et ce en complément de la baisse du taux de cette taxe en 2023 ;

- les salaires et charges sociales pour 5 195 266 euros (+ 9 %) comprennent un effectif supplémentaire de deux personnes, ainsi que le versement d'un intéressement pour 359 618 euros ;

- les dotations aux amortissements et provisions pour 188 138 euros concernent les amortissements (environ 159 000 euros) ainsi que les dotations aux provisions pour événements sociaux.

Le résultat financier de 272 160 euros résulte de la somme des produits financiers de rémunération des comptes courants d'associés (autour de 12 000 euros), des comptes bancaires et des placements (316 000 euros) et des revenus des créances et titres immobilisés (138 000 euros) minorée par les dotations pour dépréciation des titres et comptes courants financiers (178 000 euros) ainsi que par les intérêts financiers reversés aux opérations (16 000 euros).

Le résultat exceptionnel de 471 euros fait suite à la mise au rebut de mobilier de bureau.

2. Pour les opérations propres

Le chiffre d'affaires de 929 206 euros se compose principalement des deux dernières cessions des cellules commerciales sur le site du « Village Entreprises Ty Malwin ».

La production stockée de - 609 096 euros correspond à la variation des travaux en cours de cette même opération.

Les achats et charges externes s'élèvent à - 18 469 euros dont - 25 174 euros d'achats de travaux (en partie l'extourne de 2022) et le solde de 6 705 euros relatif aux assurances, honoraires et frais bancaires.

Les provisions permettront de faire face à des réparations pour dégradations sur le site du « Village Entreprises Ty Malwin ».

En l'absence de résultat pour les opérations menées en concession et en mandat, et après un impôt sur les bénéfices de 310 849 euros, le résultat de l'exercice est un bénéfice net comptable de 902 154 euros.

B. Le bilan

Les capitaux propres s'inscrivent au 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, dans les comptes de la société pour un montant de 18 918 054 euros, avant affectation de résultat.

Le total du bilan est de 195 472 282 euros.

Décide :

- d'approuver le rapport d'activité 2023 de la société d'économie mixte Sembreizh.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 8 novembre 2024

ID : AD20240358

Pour extrait conforme